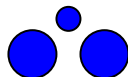




FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

Agréée par le ministère de la jeunesse et des sports
déclaré loi 1901 à la sous préfecture sous le N° W594002803 le 12/02/07
N° de Siret 497 845 370 00012 N° de Siren 497 845 370

D I S T R I C T M A R I T I M E



TROPHEE DE L'AMITIE CAHIER DES CHARGES

Lors de la réunion de calendrier du District Maritime, un club se propose pour l'organisation du Trophée de l'Amitié. Au mois qu'il désire et s'engage à :

- Offrir un petit présent à tous les joueurs qui y participent.
- Faire une collation qui ne devra pas excéder le prix de 16 €. (avec un apéritif minimum, le dessert et le café).
- Le prix des boissons devront être aux prix raisonnables.
- Offrir 3 cadeaux aux vainqueurs.

Pour les inscriptions, il y aura 3 membres par club (membres du Conseil d'administration) + les membres du District + les arbitres + les BF et initiateurs. Cela correspond à une cinquantaine (50) de personnes.

- Nous devons faire obligatoirement deux parties avant la pause du repas.
- Le nombre de parties variera selon le temps que l'on dispose (2 ou 3 parties après le repas).

Le District Maritime signale que les inscriptions sont gratuites, il offrira 3 cadeaux.

Fait à : le :

Le Président du District
ou son représentant

Le Président du
club organisateur
ou son représentant.